



déclaration CTSD 33 du 04/02/15

Monsieur le Secrétaire Général,

Ce Comité Technique Spécial Départemental est convoqué conformément aux procédures relatives à la négociation dans la Fonction Publique, particulièrement l'article 48 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, que ne manquera pas de reprendre le Règlement Intérieur du CTSD de Gironde lorsque ce point sera inscrit à l'ordre du jour.

Dans ce cadre, l'UNSA Education regrette l'absence de principe de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Gironde.

*Pour les élus UNSA Education au CTSD
Evelyne FAUGEROLLE*

